

Département de HAUTE-SAVOIE  
 Arrondissement de BONNEVILLE  
 Canton de CHAMONIX  
 Commune de  
 VALLORCINE

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers**

en exercice	9
présents	8
votants	8
procuration	0

L'an deux mil vingt deux le Jeudi 10 Novembre à 20h00, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment

convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 3 novembre 2022

<b>Objet</b>
<b>N° 22/05/05</b>
<b>RECRUTEMENT DE NEUFS AGENTS NON TITULAIRES SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS DANS LE CADRE D'UN BESOIN LIE A UNE ACTIVITE SAISONNIERE</b>

**Présents :** Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET,

**Absents excusés :** Madame Guyonne FOURNIER

**Secrétaire de séance :** Madame Maryvonne ALVARD

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

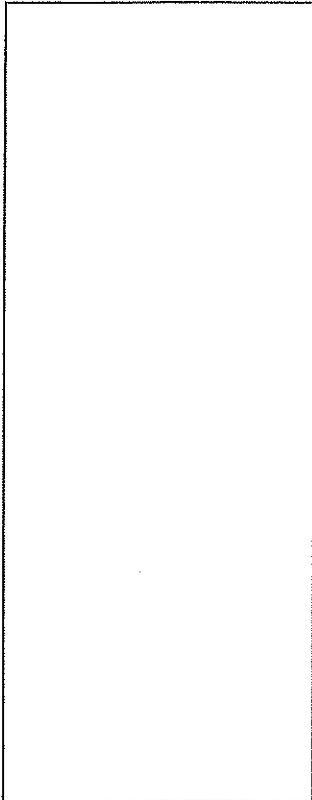
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3,

Vu les statuts de création de la régie d'exploitation du domaine skiable de la Poya,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter neuf agents contractuels de droit privé pour faire face à un besoin saisonnier pour le domaine skiable de la Poya,

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité - **décide** de créer neuf emplois pour un accroissement saisonnier d'activité



- \* un chef d'exploitation
- \* adjoint au chef d'exploitation et agent exploitation
- \* un responsable commercial et agent polyvalent
- \* deux pisteurs secouriste
- \* un agent d'exploitation
- \* un agent d'exploitation 30 heures/mois
- \* 1 caissier/ière
- \* 1 agent pour le snack

pour la saison d'hiver 2022-2023.

- précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 39 heures/semaine avec quatre heures supplémentaires rémunérées comme telles,

- habilite le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois

La présente délibération est transmise à

Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE  
Monsieur le Trésorier de SALLANCHES

Délibération exécutoire le

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affichage en mairie de Vallorcine du

La secrétaire de séance

au

Pour copie conforme

